

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-12-05 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016 à 20 :10 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents :

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers :  
Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier.

M. Luc Bessette, conseiller, est absent.

Mme Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(16-12-212) ADOPTION ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(16-12-213) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

**(16-12-214) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de décembre 2016 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 95 388.97\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 366**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 366.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 6 798.37\$.

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception.

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Roger Tessier à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement pour déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses, de former un comité de sélection et de passer des contrats.

**(16-12-215) CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour 2017, qui se tiendront à la salle du Conseil au 186, 10<sup>e</sup> rang, Lefebvre et qui débiteront à 20 heures aux dates suivantes :

**MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**  
**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**  
**ANNÉE 2017**

<b><u>Jour</u></b>	<b><u>Date</u></b>	<b><u>Heure</u></b>
Lundi	16 janvier	20h00
Lundi	6 février	20h00
Lundi	6 mars	20h00
Lundi	3 avril	20h00
Lundi	1er mai	20h00
Lundi	5 juin	20h00
Lundi	10 juillet	20h00
Lundi	14 août	20h00
Mardi	5 septembre	20h00
Lundi	2 octobre	20h00
Lundi	6 novembre	20h00
Lundi	4 décembre	20h00

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-12-216) RADIATION DE TAXES**

CONSIDÉRANT que deux propriétaires n'ont pas acquitté leurs comptes de taxes municipales portant sur l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut radier des comptes de taxes municipales antérieures ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre annule les comptes de taxes antérieures portant sur l'année 2014 pour les propriétés suivantes :

- Matricule : 49020-8963-18-8193

Année 2014 : 36.84\$  
Intérêts : 10.29\$  
*Total à radier* 47.13\$

- Matricule : 49020-8960-87-2804

Année 2014 : 15.84\$  
Intérêts : 1.58\$  
*Total à radier:* 17.42\$

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de vingt-trois dollars (23. \$), pris dans le poste budgétaire (02-130-00-331) et affecté dans le poste budgétaire (02-190-00-985) :

(02-190-00-985) 23. \$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-331)

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à radier les taxes 2014 au montant de 52.68\$ pris dans le poste (02-190-00-985) et les intérêts au montant de 11.87\$ pris dans le poste budgétaire (01-262-00-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-12-217) REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PAYÉE COMME NON-RÉSIDENT**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté une politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident en mars dernier ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de Lefebvre d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter le remboursement à ceux qui sont éligibles à la politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident ;

Que le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident soit pris dans le poste budgétaire (02-701-92-990) pour une somme maximale de 3000\$.

Adoptée à l'unanimité de conseillers présents

**(16-12-218) CAMION CITERNE 2012 / SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Durham Sud est responsable de la sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Lefebvre suite à une entente signée le 13 décembre 1990;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Durham Sud a dû faire l'achat d'un camion porteur avec citerne pour rencontrer les exigences du schéma de couverture de risque incendie au montant de 158 980\$ plus taxes ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre signe une entente avec la municipalité de Durham Sud afin de couvrir 50% de la facture d'achat du camion-citerne 2012, soit un montant de 83 454.56\$ payable en trois versements de 27 818.18\$ sur trois années ;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente avec la municipalité de Durham Sud ;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 27 819. \$, pris dans les postes budgétaires suivants et affecté dans le poste budgétaire (03-310-06-000) :

(03-310-06-000) 8 000. \$ pris dans le poste budgétaire (03-310-03-000)

(03-310-06-000) 7 000. \$ pris dans le poste budgétaire (02-230-00-521)

(03-310-06-000) 4 000. \$ pris dans le poste budgétaire (02-460-00-529)

(03-310-06-000) 1 700. \$ pris dans le poste budgétaire (02-320-02-521)

(03-310-06-000) 1 000. \$ pris dans le poste budgétaire (02-921-00-881)

(03-310-06-000) 2 800. \$ pris dans le poste budgétaire (02-921-02-881)

(03-310-06-000) 2 500. \$ pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412)

(03-310-06-000) 500. \$ pris dans le poste budgétaire (02-320-02-522)

(03-310-06-000) 319. \$ pris dans le poste budgétaire (02-320-00-632)

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement du premier versement au montant de 27 818.18\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-06-000).

Adoptée à l'unanimité de conseillers présents

### **(16-12-219) ADHÉSION 2017 À L'OBV YAMASKA**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la Yamaska ;

CONSIDÉRANT que l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) sollicite la municipalité pour une contribution annuelle (année 2017) d'un montant de cinquante dollars (50. \$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par la municipalité de Lefebvre de verser une contribution pour l'adhésion 2017 de cinquante dollars (50. \$) à l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « OBV Yamaska » au montant de 50. \$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-12-220) ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES D'INSPECTION EN MATIÈRE DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre désire signer une entente intermunicipale de services d'inspection en matière de cours d'eau avec la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond et la municipalité de Lefebvre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à des services d'inspection en matière de cour d'eau ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte et adhère à l'entente intermunicipale concernant des services d'inspection en matière de cours d'eau avec la MRC de Drummond ;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lefebvre ladite entente avec la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **(16-12-221) SERVICE DE VÉRIFICATION DE SAUVEGARDE**

CONSIDÉRANT que Infotech offre un service de vérification de sauvegarde des données informatiques au montant de 250. \$ plus taxes ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Infotech concernant le service de vérification de sauvegarde au montant de 250\$ plus taxes pour l'année 2017 ;

Qu'une somme de 287\$ soit allouée pour ce service de vérification de sauvegarde, prise dans les poste budgétaires (02-130-00-414) et sera affecté au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-12-222) RÉSEAU BIBLIO CQLM/ NOMINATION RÉPONDANT & COORDONNATEUR**

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de nommer un répondant et un coordonnateur pour la bibliothèque municipale ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que Madame Lina Lacharité, conseillère, soit nommée comme répondante de la municipalité pour la bibliothèque municipale pour l'année 2017 ;

Que Madame Véronique Yergeau soit nommée comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2017 qui aura la charge de son fonctionnement et avec qui la correspondance habituelle du Réseau biblio CQLM pourra être effectuée ;

Que ces personnes ont pour fonction de surveiller les intérêts de la municipalité dans l'organisation et le maintien de la bibliothèque au cours de l'année et de représenter le Conseil de la municipalité à l'Assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM et de faire rapport à la municipalité ;

Que les frais de participation à l'Assemblée générale annuelle et les formations soient défrayés par la municipalité de Lefebvre, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-12-223) FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT les déplacements effectués tout au long de l'année par les bénévoles de la bibliothèque municipale ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre verse une somme de quatre cents dollars (400. \$) comme frais de déplacement à Madame Véronique Yergeau, responsable de la bibliothèque municipale pour compensation ;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 400. \$, pris dans le poste budgétaire (02-702-30-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-12- 224) DEMANDE CONCERNANT LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE/  
CVS DE LEFEBVRE**

CONSIDÉRANT que le Comité de Vie Sociale de Lefebvre désire utiliser le petit local de la bibliothèque pour des cours de cuisine ;

CONSIDÉRANT que le CVS de Lefebvre désire faire l'achat d'un unité lavabo ;

CONSIDÉRANT que le CVS de Lefebvre demande à la municipalité de fournir le raccordement de la plomberie ;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte de fournir le raccordement de la plomberie pour l'installation d'un nouvel unité lavabo dans le petit local de la bibliothèque ;

Que le petit local de la bibliothèque ne soit pas exclusif à l'usage du CVS de Lefebvre ;

Qu'une somme de 250\$ soit allouée pour le raccordement de la plomberie, prise dans le poste budgétaire (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-12-225) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / MARTIN  
CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation de Monsieur Martin Champagne pour l'utilisation à des fins non agricole du lot 518-P du Canton de Wickham est conforme aux règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que le terrain est compris dans la zone agro-forestière (AF3);

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains disponibles pour le projet visé par la présente demande, dans des espaces appropriés ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le Conseil de la Municipalité de Lefebvre d'appuyer la demande de Monsieur Martin Champagne concernant l'utilisation à des fins non agricole du lot 518-P du Canton de Wickham ;

Que ce projet est conforme à la réglementation de la Municipalité de Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-12-226) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants :

(02-130-01-141) 2 000. \$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-141)  
(02-130-01-252) 60. \$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-242)  
(02-130-02-222) 50. \$ pris dans le poste budgétaire (02-130-00-242)  
(02-320-00-252) 30. \$ pris dans le poste budgétaire (02-320-00-232)  
(02-320-01-521) 20. \$ pris dans le poste budgétaire (02-320-00-649)  
(02-320-01-621) 167. \$ pris dans le poste budgétaire (02-320-00-622)  
(02-610-00-459) 2 000. \$ pris dans le poste budgétaire (02-610-00-419)  
(02-702-91-522) 500. \$ pris dans le poste budgétaire (02-702-90-632)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCES DIVERSES**

RGMR Bas Saint-François : Procès-verbal du 28 novembre 2016  
-MRC de Drummond : Procès-verbal du 12 octobre 2016  
-MRC de Drummond : Politique de dérèglement d'un cours d'eau  
-MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement MRC-804  
-MRC de Drummond : Entrée en vigueur du règlement MRC-803  
-MRC de Drummond : Entré en vigueur du règlement MRC-805  
-Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :  
Programmation TECQ

### **(16-12-227) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller Denis Laroche et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20 :45 heures.

Signé : \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé : \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière